

Département de Loire Atlantique – Commune de Cordemais

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

N° 2022-91

OBJET : URBANISME : CESSIION DE LA PARCELLE AX 11

L'an 2022, le 26 novembre à 09H00, le Conseil municipal de la Ville de Cordemais, légalement convoqué le 18/11/2022 en SALLE DU CONSEIL - MAIRIE DE CORDEMAIS, sous la présidence de Monsieur Daniel GUILLE, Maire.

Etaient présents :

Daniel GUILLE, Thierry GADAIS, Pascale CORMERAIS, Franck CLOUET, Lydie RETAILLEAU, Yves-Marie DELANOE, Katell RABY, Alexia ROUSSEAU, André LANCIEN, Emilie CHAPALAIN, Cécile SACHOT, Didier PROUX, Bruno FOUCHARD, Patrice DRAIGNAUD, Aude JOUSSE, Guinard MARNE, Pascal PHILIPPE, Audrey TENEZ, Pierre LAUDEN, Karine DESVARD, Benoit LONGEON, Anaïk FOURDILIS, Philippe MIKO

Etaient excusés avec procuration :

Solène LAUNAY ayant donné procuration à Pascale CORMERAIS
Nathalie SCOUARNEC-VERBECQ ayant donné procuration à Patrice DRAIGNAUD
Didier CHAUVIERE ayant donné procuration à Yves-Marie DELANOE

Etaient absents :

Stéphanie MELOT

Désignation d'un secrétaire de séance : Karine DESVARD a été désigné secrétaire de séance,

Rapporteur : André LANCIEN

VU l'article L2241-1 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

EXPOSÉ

Par courrier reçu le 2 juillet 2021, Monsieur Adrian SAIZ a sollicité l'acquisition de la parcelle AX 11, propriété de la commune, dénommée « Le Tertre », d'une superficie de **2 620 m²**.

Il est demandé au conseil municipal d'approuver la cession de cette parcelle cadastré AX 11 au profit de Monsieur Adrian SAIZ en contrepartie du versement de la somme de **1 048 €** soit 4 000 € l'hectare.

Annexe : CM26-11-2022 Annexe 06 : plan de situation parcelle AX11

Après en avoir délibéré, le conseil :

- **DÉCIDE** de céder à Monsieur Adrian SAIZ la parcelle AX 11 pour un montant de 1 048 € ;
- **PRECISE** que les frais de notaire sont à la charge de l'acquéreur ;
- **IMPUTE** la recette à l'article 775 « produits cessions d'immobilisations » du budget « Ville » ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer toutes les formalités nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Le conseil adopte à l'unanimité cette délibération.

Le Maire
Daniel GUILLE

Fait et délibéré les jour, mois et an





AX 11

